



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juillet 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2012
4-10 septembre 2012, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programme de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme commun de pays
pour le Pakistan et résultats et ressources du PNUD,
2013-2017***

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Analyse de situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	8
III. Programme proposé.	9
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	14
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour le Pakistan.	16

* Le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont élaboré ensemble le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Pakistan, 2013-2017, à l'aide d'une analyse commune et en présentant les résultats et les ressources complémentaires de chaque organisation. Les trois organismes présenteront le document à leur Conseil d'administration respectif avec les cotes suivantes : DP/DCCP/PAK/1; DP/FPA/DCCP/PAK/1; et E/ICEF/2012/P/L.38.



Introduction

1. Le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont élaboré ensemble un projet de descriptif commun de programme de pays pour 2013-2017 et exposé les résultats complémentaires attendus et les ressources affectées à cet effet par chacun des organismes. Le but commun est d'améliorer la cohérence, la programmation conjointe, la fourniture effective de l'aide au Pakistan, et d'accélérer l'application de l'approche commune des Nations Unies connue sous le nom de « Unis dans l'action ».

2. Le précédent programme des Nations Unies au Pakistan (2009-2012) faisait de ce pays l'un des huit projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », et le nouveau descriptif commun de programme de pays reflète les priorités et les principaux résultats du programme de « deuxième génération » de l'initiative, en mettant en valeur les avantages comparatifs des trois organismes. Le descriptif de programme donne aux trois organismes et à leur conseil d'administration la possibilité d'examiner les questions transversales, de mieux valoriser les synergies, de repérer les lacunes et d'éviter les doubles emplois, ce qui devrait améliorer l'efficacité globale. Le descriptif commun de programme de pays réduit également le nombre d'examens que le Gouvernement pakistanais devra réaliser et permet aux organismes participants de faire apparaître les complémentarités et leur volonté d'harmonisation, en mettant bien en évidence les domaines de coopération. Le descriptif de programme a été établi après consultation du Gouvernement pakistanais, des autres partenaires de développement et des administrations provinciales, de façon qu'il soit bien conforme aux priorités nationales et provinciales. Il s'inspire des objectifs de développement convenus sur le plan international et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des autres traités et instruments internationaux.

I. Analyse de la situation

3. Le Pakistan vient au sixième rang dans le monde pour la population, qui est actuellement de 177,1 millions; ce chiffre augmente chaque année de 2,05 %¹. Ces dernières années le pays a accompli des progrès considérables pour résoudre ses problèmes de développement. Le cadre de croissance économique (2011), défini par le gouvernement, cherche à répondre à ces problèmes par une transformation structurelle de l'économie, ainsi que par une amélioration de la productivité, une meilleure administration, une plus grande compétitivité sur les marchés, une plus grande créativité des villes, et un engagement accru en faveur des jeunes et des populations locales. Les plans de développement des provinces et des régions se répercutent au niveau local, sous forme de plans sectoriels particuliers qu'il faudra encore traduire en interventions concrètes.

4. Ces dernières années, le Pakistan a été exposé à de sérieuses difficultés macroéconomiques, a dû réduire les dépenses publiques et a connu des difficultés de balance des paiements. L'économie s'est stabilisée, mais la situation macroéconomique demeure préoccupante. La crise financière mondiale, la hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles, la difficulté de satisfaire la

¹ Economic Survey of Pakistan 2010-2011.

demande d'énergie et la répétition de catastrophes naturelles ont eu un impact économique considérable. Le taux réel de croissance du produit intérieur brut, qui en moyenne avait été de 5 % par an, n'a pas dépassé 3% entre 2007 et 2008. Il devrait être en moyenne de 3,6 % en 2011 et 2012².

5. Une situation difficile sur le plan de la sécurité et des crises multiples ont retenti sur l'existence quotidienne et les moyens d'existence de la population, et une partie des gains acquis sur le plan du développement ont été perdus. Les familles touchées et les populations qui les accueillent ont un besoin constant de soutien humanitaire. En outre, les familles qui rentrent volontairement dans leur région d'origine ont besoin d'un soutien pour se relever rapidement afin de rétablir leurs moyens d'existence et de reconstituer l'équipement local. De plus, le Pakistan accueille aussi le plus grand nombre de réfugiés au monde, puisqu'il y a 1,7 million de réfugiés afghans enregistrés et 1 million de réfugiés non enregistrés vivant actuellement dans le pays. La présence prolongée de ces réfugiés complique les problèmes de développement dans les zones d'accueil, et cela pose des problèmes supplémentaires pour l'obtention de solutions durables.

6. Alors que le Rapport sur le développement humain de 2011 note une amélioration de l'indice de développement humain depuis 1981, le Pakistan se trouve au 145^e rang sur 187 pays. L'incidence de la pauvreté est en baisse, puisqu'elle était de 34,5 % en 2000-2001 et de 22,35 % en 2005-2006, derniers chiffres disponibles. Mais la pauvreté demeure chose courante dans les zones rurales et reculées, les services sociaux étant très limités, de même que les perspectives économiques.

7. La priorité absolue est de s'assurer que le Pakistan puisse accélérer les progrès dans la réalisation des cibles et des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui concernent la pauvreté et la faim, l'enseignement primaire universel, la santé maternelle et la durabilité environnementale. Pour réaliser les cibles, retenues pour 2015, de réduction de la pauvreté et de l'inégalité, il faudrait une croissance économique solidaire large ainsi que des investissements et des programmes de dépaupérisation bien ciblés. Il faudrait également renforcer le potentiel national et provincial et accélérer les progrès. Parmi les réponses du gouvernement figure le programme spécial Benazir de soutien des revenus, qui distribue des dons et qui cherche à renforcer les compétences et mettre en place un socle de protection sociale pour 6 millions de familles pauvres.

8. Le taux moyen de mortalité maternelle est de 276 pour 100 000 naissances vivantes. Au niveau territorial, les disparités dans les provinces et entre les provinces sont importantes, ce qui indique des problèmes d'accès aux services et l'utilisation de ceux-ci³.

9. Les disparités sur le plan scolaire sont également préoccupantes. En 2009, le nombre moyen d'années de scolarité des enfants pakistanais était de 5,7 mais, dans le quintile de revenu le plus bas il était de 2,4 ans seulement, et dans le quintile le plus riche de 8,9 ans. Les filles habitant dans les zones urbaines et se trouvant dans le quintile de revenu le plus élevé font en moyenne 9,4 années d'école, contre 1 an seulement pour les filles des zones rurales se trouvant dans le quintile de revenu le plus bas. La difficulté, pour les autorités fédérales, provinciales et locales et pour les

² Ibid.

³ Enquête démographique et de santé sur le Pakistan 2006-2007.

autres acteurs et partenaires, est d'agir pour améliorer le sort des pauvres en fournissant des services sociaux élémentaires et une protection sociale de base. Pour assurer un développement solidaire, il est essentiel d'augmenter, dans un esprit d'équité, les dépenses consacrées aux services sociaux de base.

10. Le taux net de scolarisation dans le primaire a bien progressé partout dans le pays, et cela réduit les disparités entre garçons et filles. Cependant, 7,3 millions d'enfants d'âge scolaire, dont 57 % sont des filles, ne sont pas inscrits dans les écoles primaires⁴. Le Gouvernement pakistanais s'est engagé à accroître cette scolarisation dans l'article 25A du 18^e Amendement de la Constitution, qui garantit le droit à l'éducation : « l'État dispense l'éducation gratuite et obligatoire à tous les enfants de 5 à 16 ans, selon des dispositions déterminées par la loi ». Cela crée de vastes possibilités de mener une action sur plusieurs fronts mobilisant à la fois les « détenteurs de droits » et les mandataires, pour assurer le respect de cette obligation légale tout en renforçant le potentiel provincial et en remédiant au problème des normes socioculturelles qui font que les enfants quittent l'école.

11. Si l'accroissement naturel de la population diminue, le taux de fécondité général a atteint un niveau stable proche de quatre naissances par femme, avec des différences appréciables selon le groupe de revenu. Selon l'Enquête démographique et de santé du Pakistan 2006-2007, le taux de fécondité général du quintile de richesse le plus bas était de 5,8 naissances, ce taux étant de 3 naissances dans le quintile le plus riche. Les femmes appartenant au groupe d'âge 15-19 ans, le plus jeune pour la procréation, avaient un taux de fécondité de 51 naissances pour 1 000 femmes, ce qui prouve que le mariage précoce et les grossesses précoces restent un phénomène dominant. Cependant, les besoins non satisfaits de planification familiale étaient de 20 % chez les femmes de 15 à 19 ans, ce qui indique que, moyennant un meilleur accès aux services, les taux de fécondité dans ce groupe devraient baisser.

12. Actuellement, 28 % des Pakistanais ont entre 15 et 29 ans. Transformer cette « poussée de jeunesse » en un dividende démographique n'est pas simple. Dans l'ensemble, la population active augmente de 3,2 % par an. En 2030, la population en âge de travailler représentera sans doute environ 67 % de la population totale, contre 55 % actuellement, d'où une forte augmentation de la demande d'emplois. Cependant, 32 % des jeunes n'ont pas d'instruction, et la plupart n'ont aucune formation professionnelle et n'ont pas appris les compétences utiles à la vie quotidienne. Selon une enquête faite par le Centre pour la réduction de la pauvreté et le développement de la politique sociale, le chômage est, après l'éducation, le deuxième problème le plus important que rencontrent les jeunes. Le cadre de croissance économique, défini par le gouvernement, envisage des possibilités de développer les compétences lucratives, chez les jeunes, afin d'accroître l'accès à l'emploi décent et productif. Comme la moitié environ de la population a moins de 21 ans, le pays doit améliorer les soins de santé et l'éducation dispensés à tous les enfants et adolescents des deux sexes, en particulier ceux qui vivent dans une pauvreté persistante.

13. Trente sept pour cent de la population pakistanaise vit dans les villes, et cette poussée d'urbanisation se traduit par une dégradation de la qualité des services

⁴ Institut de statistique de l'UNESCO, *Rapport mondial 2011 du suivi sur l'éducation pour tous* (statistique de 2009).

publics fournis. Un accès équitable à des services sociaux de base de qualité – santé publique, santé de la procréation, nutrition, eau et assainissement, promotion de l'hygiène et éducation – est limité par le caractère pluridimensionnel des disparités. Par exemple, l'absence d'investissements dans le secteur de la santé publique se traduit par des lacunes dans l'accès aux soins de santé primaires, notamment aux soins préventifs. Le Programme élargi de vaccination ne couvre pas tout le pays; il varie de façon appréciable selon les provinces, les régions et les districts. Le Lady Health Worker Programme (Programme de formation d'assistantes sanitaires) demeure la pièce essentielle du système de soins de santé communautaires, mais sa capacité est limitée faute de ressources suffisantes. Pour résoudre ces problèmes, il faudrait des interventions de longue haleine et il faudrait aussi modifier avec soin les politiques suivies afin d'améliorer la situation économique et élargir les services sociaux dispensés à la population. Il faut pour cela développer les possibilités éducatives des enfants et des adolescents, veiller à leur état de santé, en particulier ceux qui vivent dans une pauvreté persistante.

14. Le taux de mortalité des moins de 5 ans au Pakistan est l'un des plus élevés de l'Asie. Ce taux varie, entre 102 pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants dont la mère n'a aucune instruction, à 59 pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants dont la mère a suivi un enseignement supérieur. Dans le quintile le plus pauvre, la probabilité, pour un enfant, de mourir avant son cinquième anniversaire est de 121 pour 1 000 naissances vivantes, contre 60 pour 1 000 dans le quintile le plus riche. Les causes les plus courantes de décès des enfants en bas âge sont la diarrhée, les infections respiratoires, la malnutrition et aussi l'asphyxie à la naissance. Cela indique clairement qu'il existe des liens étroits entre les systèmes de soins, les questions de santé maternelle et les questions transversales telles que la nutrition, l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène, et surtout l'éducation.

15. Le taux de mortalité maternelle, qui est de 276 décès pour 100 000 naissances vivantes dans le pays, va de 175 dans les zones urbaines à 319 dans les zones rurales. L'inégalité d'accès à des soins de santé maternels et néonataux de qualité en est l'un des principaux obstacles. En effet, 18 % seulement des naissances ont lieu dans un établissement spécialisé et cette proportion est plus faible encore dans les zones rurales. Dans le pays, 39 % seulement des naissances sont surveillées par un accoucheur qualifié – une part importante de ces services étant fournis par le secteur privé. Dans le quintile le plus pauvre, 16 % des naissances sont surveillées par un accoucheur qualifié, contre 77 % dans le quintile le plus riche. En outre, la dernière Enquête démographique et de santé indique qu'environ 50 % des filles sont mariées avant l'âge de 20 ans, et 14 % avant l'âge de 16 ans – qui est l'âge légal, surtout dans les zones rurales. Cela explique l'augmentation de la mortalité maternelle et de la vulnérabilité aux causes de morbidité maternelle. Selon la politique du Pakistan en matière de population en 2010, le taux de prévalence contraceptive stagne à 30%, depuis plus de 10 ans. Or, les besoins non satisfaits sont de 25 %, de sorte qu'une forte proportion des grossesses sont non désirées, obstacle majeur à la réalisation de la cible relative à la mortalité maternelle du cinquième objectif du Millénaire pour le développement. Le système de santé publique peine à dispenser des soins de prévention et de contraception, des soins obstétricaux et néonataux d'urgence et autres soins de santé de la procréation, en particulier dans les zones rurales.

16. La malnutrition chronique et aiguë persiste à des niveaux critiques. La mère et l'enfant souffrent souvent de carence en micronutriments, notamment une carence en fer, qui entraîne l'anémie, une carence en zinc et une en vitamine A. Le

bouleversement des conditions d'existence, l'accès trop limité à l'alimentation, la dégradation de l'hygiène et de l'assainissement et la diminution de l'accès à de l'eau potable en quantité suffisante aggravent le risque de malnutrition. Les causes directes et les causes profondes de ce phénomène sont les grossesses trop précoces et trop fréquentes, de mauvaises pratiques d'alimentation des enfants en bas âge et des jeunes enfants, le manque d'habitude de consulter un médecin, et la prévalence de la diarrhée due à un accès insuffisant à l'eau potable et à des moyens adéquats d'assainissement. Parmi les causes profondes il faut citer les obstacles socioculturels, le manque d'instruction, en particulier chez les femmes, l'insuffisance des soins de santé et la mauvaise connaissance d'une nutrition adéquate.

17. La gravité de la situation sur le plan de la nutrition dans le pays a amené le Pakistan à se doter d'une stratégie intégrée en matière de nutrition. Cette stratégie définit des structures bien claires de responsabilité, notamment des liens transsectoriels, ainsi que des modalités de participation des acteurs, depuis les autorités jusqu'aux organisations de la société civile et encore aux organisations internationales et aux donateurs.

18. La prévalence de l'infection par le VIH est concentrée dans les populations à risque et elle demeure faible dans l'ensemble de la population. Cependant, si l'on veut éviter que cette prévalence augmente, il faut mener une politique soutenue de santé publique.

19. Le Gouvernement pakistanais a prêté une attention plus grande à la protection des femmes et des enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, notamment en adoptant une importante législation. Une loi a en effet été adoptée pour mettre un terme au travail asservi sans contrat et aux crimes d'honneur, et des projets de loi ont été présentés au Parlement pour remédier à la violence familiale et aux punitions corporelles. Mais la fragilité du système de protection suppose une réponse systématique, notamment par une meilleure reconnaissance par les autorités et par la société civile de leur rôle et de leurs responsabilités à cet égard.

20. La protection des enfants fait problème en raison de la faible inscription à l'état civil, du mariage d'enfants, du travail des enfants, du fait que des enfants vivent et travaillent dans la rue, qu'ils sont souvent dans des institutions et qu'ils subissent des punitions corporelles à l'école ou ailleurs; toutes ces questions sont liées à la pauvreté, au chômage ou au sous-emploi et à la faiblesse du niveau d'instruction en général, notamment chez les femmes. Ces questions appellent un suivi plus rigoureux, l'établissement de rapports et la prise de mesures plus sévères pour que le Pakistan se conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. (Le gouvernement a ratifié ce protocole en 2011.) En outre, en 2011 également, le Pakistan a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ce qui est positif pour les enfants comme pour les adultes. Mais il faut que la législation et les crédits budgétaires suivent.

21. La participation des femmes à la vie politique s'est améliorée grâce à des réformes de la législation et au fait que des sièges leur sont réservés au Parlement. Le groupe des élus a fourni une importante tribune à la cause des femmes. Le Pakistan a adopté une législation importante qui renforce la protection des femmes contre la discrimination et contre les pratiques coutumières nocives et pour

criminaliser le jet d'acide. Alors que la condition féminine et la qualité de la vie des femmes se sont améliorées ces dernières années, leur émancipation économique demeure difficile, comme le montre le fait qu'elles ne représentent que 21 % de la main-d'œuvre. Il en va de même de l'accès à la justice, à l'aide juridique et aux services de santé de la procréation. Le droit des femmes de posséder des biens et d'en hériter a été renforcé par une loi récente, mais beaucoup de femmes peinent encore à faire valoir leurs droits et contrôler les ressources qui leur reviennent. Les lacunes dans les capacités et le choix des politiques, l'insuffisante connaissance de leurs droits, les attitudes, ainsi que les méthodes de la police demeurent problématiques pour une application effective de cette nouvelle législation.

22. Le Pakistan a courageusement fait face à des catastrophes naturelles dévastatrices, notamment des inondations, des séismes, des glissements de terrain, des sécheresses, et il a dû faire face à des crises génératrices de vastes difficultés. Les inondations de 2010 à elles seules ont touché plus de 18 millions de Pakistanais, détruit ou endommagé 1,9 million de logements et dévasté 2,5 millions d'hectares de cultures. Les dommages causés à l'équipement, à l'habitat et aux moyens d'existence, l'augmentation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les traumatismes causés par les déplacements de population ont compliqué la situation à court terme et à long terme. L'impact de ces crises a été particulièrement néfaste pour les groupes les plus vulnérables. Le gouvernement a montré son attachement à une bonne gestion des catastrophes en signant le cadre d'action de Hyogo de 2005 et en créant une cellule de crise. Mais il faut faire davantage pour améliorer les capacités de gestion des risques de catastrophe et prévoir des liens institutionnels pour assurer une intervention sur plusieurs fronts face à des risques multiples, notamment par une meilleure préparation en prévision des catastrophes, de meilleurs moyens d'atténuation des risques, de relèvement et de coordination.

23. Le Pakistan est également très exposé aux effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Là encore ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui subissent de plein fouet dans leurs moyens d'existence les effets du changement climatique. Ces problèmes d'environnement sont compliqués par la difficulté de la gestion des ressources naturelles, notamment de la gestion de l'eau et des déchets solides, de la perte du couvert forestier et de la dégradation des terres. Les autorités ont marqué des points en approuvant une législation de l'environnement et en créant des capacités pour résoudre les problèmes environnementaux. Mais il faut faire plus pour faciliter l'adaptation au changement climatique par un renforcement des institutions et un ajustement des politiques suivies, car le changement climatique et les problèmes d'environnement ne pourront que s'aggraver avec l'accroissement de la population, la croissance économique et l'augmentation de la demande d'énergie. Il faut également développer les sources d'énergie renouvelables, en particulier pour les pauvres, et adopter des politiques et des mesures qui facilitent l'engagement de la société civile et créent des partenariats public-privé plus solides.

24. Dans l'ensemble, le pays ne pourra atteindre ses objectifs socioéconomiques que s'il peut améliorer l'efficacité, la transparence, la responsabilisation et la capacité d'adaptation des institutions publiques fédérales, provinciales et locales, et augmenter les investissements et les programmes visant les pauvres dans un esprit d'équité plus marqué. Il faut en priorité renforcer les institutions démocratiques et améliorer les capacités, les structures et les mécanismes qui permettent d'assurer le respect de la légalité pour susciter une plus grande participation des citoyens à la vie

politique et augmenter leur confiance dans les institutions. Le 18^e Amendement à la Constitution représente une étape importante dans la réforme des institutions de gouvernement. Il poursuit la décentralisation par la délégation d'un certain nombre de fonctions régaliennes. Il s'agit notamment de la planification du développement, du développement rural et des administrations locales, de la politique de l'emploi, l'agriculture, de l'éducation, de la santé publique, de l'environnement, de la population, la protection sociale, la jeunesse et les femmes. De plus, la septième attribution de fonds publics (par la Commission qui distribue des ressources fédérales aux provinces) a accru la quantité de ressources transférées chaque année aux provinces et aux administrations locales. Il faut redoubler d'efforts pour remédier aux lacunes des politiques et des institutions et traduire en résultats de développement les nouveaux mandats confiés aux provinces et leurs responsabilités supplémentaires, de façon à réduire les inégalités et améliorer la prestation de services publics de qualité aux groupes vulnérables.

II. Coopération passée et enseignements tirés

25. Le programme « Unis dans l'action » 2009-2012 a donné aux organismes des Nations Unies présents au Pakistan des possibilités de coopération, à partir d'un socle solide de coopération interinstitutions sous la direction de l'Équipe des Nations Unies au Pakistan, et cela a permis de donner des réponses cohérentes aux priorités nationales de développement. On a procédé à plusieurs examens et évaluations des cinq programmes conjoints qui, ensemble, constituent le programme « Unis dans l'action » : l'agriculture, le développement rural et la réduction de la pauvreté; la gestion des risques de catastrophe; l'éducation; l'environnement; et la santé et la population. Ces examens ont montré que certaines pratiques et certains résultats sont tout à fait honorables, notamment l'amélioration de l'engagement des provinces et des régions, l'augmentation de la capacité d'exécution, dont témoignent l'augmentation de l'enveloppe de ressources et une expérience réussie de la programmation conjointe. Le système des Nations Unies a bien fonctionné dans le cycle de programmation précédent, notamment dans le domaine humanitaire. L'Équipe des Nations Unies au Pakistan peut donc s'appuyer sur la solide expérience de coordination ainsi acquise, de façon que la programmation conjointe renforce les liens entre les interventions humanitaires et développementales durant le nouveau cycle de programmation.

26. Les innovations dans le secteur de la santé publique sont un autre exemple du succès du programme précédent; on peut citer en exemple les partenariats public-privé qui visaient à renforcer les systèmes de santé publique des provinces. En outre, les interactions entre les nombreux acteurs présents dans le secteur de l'éducation ont créé un cadre commun pour l'action de plaidoyer. On peut citer aussi en exemple la réponse ciblée donnée aux besoins de ressources naturelles recensés au niveau local, grâce aux comités d'exécution provinciaux et locaux dans le cadre d'un programme environnemental conjoint, et un appui multisectoriel aux réfugiés afghans et aux populations qui les accueillent, de même que la création de capacités communes de gestion des catastrophes naturelles et de gestion systématique des risques. Cette collaboration a davantage resserré les liens entre l'action humanitaire et l'effort de développement.

27. Un certain nombre de domaines où des améliorations doivent être apportées ont également été repérés dès lors que les enseignements tirés seront appliqués par

les trois organismes dans le cadre du projet de descriptif commun de programme de pays, en étroite collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Pakistan. La structure administrative du programme précédent a fait que les divers acteurs ont eu du mal à approuver des propositions de projet et allouer des ressources en temps utile. Cela a également alourdi les coûts de transaction. Des estimations budgétaires élevées et un intérêt moins grand que prévu manifesté par les donateurs pour la réalisation de programmes conjoints expliquent le déficit de ressources et le fait que les résultats attendus n'ont pas été obtenus. Les catastrophes naturelles répétées ont affecté la réalisation des résultats de développement attendus. Les futures initiatives mettront l'accent sur la nécessité de commencer sans retard à lancer des efforts de relèvement aux côtés des opérations de secours et de diverses mesures prises pour réduire les risques de catastrophe. Un effort plus important est également nécessaire pour systématiser le traitement des questions transversales relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la durabilité environnementale.

28. Le 18^e Amendement de la Constitution a eu un impact appréciable sur la gestion du programme. Plusieurs ministères fédéraux ont fermé leurs portes, leurs attributions étant confiées aux autorités provinciales, dans le domaine de la santé publique, de l'éducation, de l'emploi, de l'agriculture, de la population et des femmes. En outre, il a été établi qu'il était indispensable d'améliorer la durabilité et l'impact d'ensemble des actions menées pour obtenir, parmi d'autres avantages, un effet potentiel maximum à grande échelle, une appropriation nationale renforcée et une meilleure concordance avec les plans de développement annuels des provinces. La gestion axée sur les résultats est une autre amélioration, tout comme un cadre bien précis de suivi et d'évaluation s'appuyant sur des critères fiables.

29. Le nouveau programme tirera parti des enseignements dégagés du cycle de programmation précédent. Une aide supplémentaire sera appliquée au développement des capacités des institutions de gouvernement aux niveaux national et territorial, à une normalisation des structures de gestion et à une meilleure coordination et une meilleure communication entre les partenaires.

III. Programme proposé

30. Comme on l'a noté dans la section I, le programme commun de pays proposé est conforme aux priorités du développement du Pakistan qui s'accordent avec le Cadre de croissance économique et le nouveau programme « Unis dans l'action » des Nations Unies. Dans ce nouveau cadre, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF travailleront ensemble et les trois organismes collaboreront avec le reste de l'Équipe des Nations Unies au Pakistan et avec les autres partenaires de développement pour assurer la cohérence de l'appui aux politiques et aux institutions pakistanaises. Les contributions des trois organismes, qui seront complémentaires, comme il est indiqué dans leur cadre de résultats et de ressources respectif, formeront une partie intégrante du nouveau Plan d'action du programme de pays au niveau des produits.

31. L'objectif d'ensemble du programme commun de pays est d'aider le Pakistan à réaliser les objectifs et les cibles de développement national et provincial. Parmi ces objectifs figurent les objectifs du Millénaire pour le développement (et ceux qui seront décidés pour la période après 2015) ainsi que les droits proclamés dans les conventions internationales auxquelles le Pakistan a accédé. Le programme sera guidé par une démarche axée sur les droits de l'homme, visant une croissance

solidaire durable et l'équité dans l'accès aux services de base de qualité et à la protection sociale.

32. Le programme commun sera axé en particulier sur les principaux domaines pour lesquels les trois organismes disposent d'un mandat reconnu et ont démontré un avantage comparatif. Ces mandats se reflètent dans les engagements de réaliser des résultats dans les six domaines prioritaires du nouveau programme. Parmi les stratégies communes figurent le développement des capacités des prestataires de services, une action systématique pour remédier à l'inégalité des sexes, et une application effective du 18^e Amendement de la Constitution. Le programme de pays présentera une orientation stratégique nouvelle, notamment par la place plus large faite à une population urbaine qui augmente rapidement, la mise en valeur du potentiel que représente la nombreuse jeunesse, la réduction des risques de catastrophe et les autres mesures visant à renforcer les liens entre le développement et l'action humanitaire, et enfin par la promotion d'une adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

33. Le programme commun de pays soutiendra aussi les engagements internationaux tels que ceux qui sont consignés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Cadre d'action de Hyogo, le document issu de la Conférence « Un monde digne des enfants » et les autres mandats découlant des résolutions des Nations Unies.

34. L'Organisation des Nations Unies utilisera son pouvoir de convocation pour réunir les différents acteurs et coordonner leurs actions. Le développement des capacités sera facilité pour encourager une démarche pluridimensionnelle de la réduction de la pauvreté. Cela inclura notamment la révision de la législation ou l'adoption d'une législation nouvelle pour mieux répondre aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés. Un appui dans le choix des politiques sera complété par des interventions au niveau local dans des zones géographiques bien ciblées, et notamment dans les districts où le développement humain est faible. Le programme sera exécuté grâce à de solides partenariats avec les institutions concernées aux niveaux fédéral, provincial et local, et avec les organisations de la société civile.

35. Les Nations Unies mettront à profit leurs vastes réseaux mondiaux et régionaux de connaissances pour diffuser les pratiques internationales optimales. On tirera aussi parti des possibilités d'améliorer les partenariats public-privé et les possibilités de la coopération Sud-Sud. Enfin, le programme engagera les responsables politiques à tenter de remédier aux inégalités dans les processus de définition des politiques et à s'assurer que la voix des plus vulnérables soit bien entendue.

36. Grâce au programme commun de pays proposé, les trois organismes aideront à réaliser certains résultats consignés dans les six domaines prioritaires stratégiques interdépendants du nouveau programme « Unis dans l'action », de façon à compléter le programme déjà planifié par d'autres organismes des Nations Unies :

a) *Les populations vulnérables et marginalisées ont un accès équitable à des services de qualité et les utilisent effectivement.*

i) Le programme proposé contribuera à la réalisation des résultats 1.1, 1.2 et 1.3 du programme « Unis dans l'action » sur l'accès équitable à des services de qualité et leur utilisation par les populations vulnérables et marginalisées. Le programme mettra l'accent sur les méthodes qui consistent à aider les autorités fédérales et provinciales ou locales à éliminer les obstacles à la prestation de services de qualité, en particulier ceux à l'intention des femmes, des jeunes, des enfants et des groupes vulnérables. Le programme tiendra compte des lacunes constatées dans la réalisation des cibles des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des problèmes nouveaux, par exemple la décentralisation du pouvoir, l'intégration des services et la fourniture de services par le secteur privé.

ii) Reposant sur des données factuelles de choix des politiques, d'établissement de la législation, des crédits budgétaires et de la responsabilisation, ces mécanismes seront renforcés pour faciliter un accès équitable aux services de base indispensables à un développement humain solidaire, y compris dans des situations humanitaires. Le programme proposé soutiendra aussi une vigoureuse action de plaidoyer afin d'obtenir un changement des comportements et l'adoption de normes sociales positives. Il visera une prise de conscience par le public des besoins des femmes, des jeunes, des enfants et des populations vulnérables. Les populations seront encouragées à modifier les normes sociales en vigueur, par exemple la défécation à l'air libre ou encore le travail des enfants. Les capacités institutionnelles et individuelles pour la prestation de services équitables, axés sur les résultats, seront renforcées à tous les niveaux, la réforme cherchant à assurer l'efficacité et une responsabilisation. Une action de plaidoyer de haut niveau, reposant sur des données factuelles, cherchera à résoudre les problèmes du mariage précoce, de l'insuffisance de la planification familiale, de la violence sexiste et d'autres problèmes.

b) *Une croissance économique solidaire par le développement de moyens d'existence durables*

i) Le programme proposé aidera à réaliser trois des quatre résultats entrant dans le domaine prioritaire stratégique 1 du programme « Unis dans l'action », à savoir les résultats 2.1, 2.2 et 2.4 – en contribuant à une croissance économique solidaire et durable, dans l'optique surtout des pauvres, de la jeunesse et des femmes. Le programme proposé aidera en particulier à appliquer le Cadre de croissance économique, défini par les autorités, dans les provinces et au niveau local, en les aidant à formuler leurs stratégies et plans de développement. En effet, il faut promouvoir une croissance solidaire et durable pour accélérer la réduction de la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement par les réformes des politiques, la création de capacités institutionnelles et une méthode plurisectorielle bien ciblée.

ii) Le programme proposé mettra en avant un dialogue sur les politiques et des réformes des politiques et de la réglementation reposant sur des données factuelles afin d'encourager l'esprit d'entreprise, notamment parmi les pauvres et les femmes, afin qu'ils puissent saisir les possibilités d'activité économique. Le programme mettra l'accent sur les petites et moyennes entreprises et contribuera au développement des compétences par le biais de partenariats public-privé. Des initiatives visant à aider les pauvres seront entreprises, de

façon à les inciter à améliorer leur production et à utiliser des formes d'énergie peu coûteuses et durables. En particulier, on encouragera au niveau des ménages, de la population locale et au niveau national, un modèle de développement « vert ».

iii) En outre, le programme s'attaquera aux causes profondes et aux conséquences de l'accroissement de la population en produisant des données factuelles sur les problèmes émergents de la dynamique démographique. Parmi ces problèmes figurent les effectifs toujours plus nombreux de jeunes, le dividende démographique potentiel qui en résulte et l'urbanisation rapide, les liens entre ces phénomènes et les besoins des jeunes (notamment des adolescents), la sexualité et la santé de la procréation (y compris la planification familiale), l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté. Le programme mettra plus largement l'accent sur l'utilisation de données indispensables pour prendre des décisions informées et formuler des politiques judicieuses.

c) *Capacité nationale accrue de résistance aux catastrophes naturelles, aux crises et aux chocs extérieurs*

i) Le programme proposé aidera à réaliser les résultats 3.1, 3.2 et 3.3 – sur la capacité de résistance aux catastrophes naturelles, aux crises et aux chocs extérieurs, par un appui au développement de l'appareil institutionnel. Cela devrait assurer une gestion efficace des catastrophes et des crises et améliorer le potentiel de planification et de coordination, notamment dans l'optique de l'enfance et de la condition féminine. Le programme aidera à renforcer les capacités aux niveaux fédéral, provincial, des districts et local. On établira des systèmes de cartographie multirisques avec la planification correspondante, ainsi que des moyens d'alerte rapide et de gestion communautaire des risques de catastrophe.

ii) On prêtera spécialement attention à ce que les populations vulnérables profitent vraiment des mesures de prévention et d'atténuation des crises, des pratiques durables de gestion de l'environnement et des programmes d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. En outre, le programme cherchera à améliorer la continuité de la réponse humanitaire, notamment pour un relèvement rapide, jusqu'à la phase de l'aide au développement. Cela aidera les communautés vulnérables les plus touchées par les catastrophes et les crises à améliorer leur situation socioéconomique, les perspectives de leurs moyens d'existence et la protection sociale.

d) *Renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale*

i) Le programme proposé aidera à réaliser les résultats 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4, sur le renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale. Le programme aidera à renforcer la capacité des institutions démocratiques et à promouvoir une meilleure responsabilisation des acteurs. Le programme visera des domaines tels que l'amélioration des procédures électorales, l'instruction civique et la formation des électeurs, l'accent étant mis sur les femmes; il privilégiera la définition des politiques à partir de données factuelles ainsi que le contrôle parlementaire, le contrôle de la politique de l'aide et sa coordination. La politique de l'aide vise à soutenir les efforts déployés pour accroître son efficacité et sa coordination, en veillant à ce que l'aide soit

conforme aux objectifs de développement national et provincial, aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

ii) On mettra l'accent sur le respect de l'ordre public et de la légalité dans certains domaines afin d'améliorer la confiance publique, la cohésion sociale et la stabilité. Le programme cherchera aussi à améliorer l'accès à la justice par des mécanismes officiels ou non, notamment pour défendre les droits des femmes et les populations vulnérables. Le programme proposé contribuera à l'engagement de la société civile, des médias et des milieux universitaires qui doivent faire partie intégrante du processus démocratique. En particulier, il s'attachera à renforcer la gouvernance décentralisée dans l'esprit du 18^e Amendement. Parmi les méthodes suivies on renforcera les capacités et on visera une réforme de la législation sur la base de données factuelles, et on mènera des recherches et une activité de plaidoyer pour une décentralisation administrative et budgétaire. En outre, le programme proposé contribuera à améliorer la responsabilisation et l'accès à une protection sociale de qualité, à une plus grande cohésion sociale et à des services d'aide juridique aux populations vulnérables. Le programme renforcera les capacités des institutions provinciales et fédérales d'appliquer les systèmes de protection de l'enfance et de fournir une protection sociale répondant aux besoins des enfants, y compris l'enregistrement à l'état civil, pour améliorer le sort des enfants les plus défavorisés. On retiendra des systèmes d'un bon rapport coût-efficacité et des technologies novatrices à cet effet.

e) *Égalité des sexes et justice sociale*

i) Le programme commun proposé contribuera à la réalisation des résultats 5.1, 5.2 et 5.3 sur l'égalité des sexes et la justice sociale. Il cherchera avant tout à améliorer la participation des femmes à la vie politique, à l'adoption de la législation et aux décisions du secteur public. Il faudra pour cela des réformes électorales et des initiatives de renforcement des capacités, notamment la formation de réseaux de parlementaires dans les différentes régions.

ii) La participation à l'activité économique sera renforcée par une aide à une réforme de la réglementation et à des initiatives ciblées, privilégiant l'accès des femmes à la propriété et à l'entreprise et à des activités génératrices de revenu dans certaines régions du pays. En outre, on préconisera l'adoption de la budgétisation ventilée par sexe. On prônera aussi l'établissement de mécanismes visant à renforcer le suivi de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des dispositions relatives à la condition féminine de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Ministère des droits de l'homme et la Commission des droits de l'homme intégreront, grâce à l'aide du programme, la protection des droits de l'enfant et de la justice pour mineurs dans un environnement plus protecteur.

iii) Le programme aidera aussi à promouvoir et protéger les droits politiques, économiques, sociaux, culturels et civils des enfants et des groupes vulnérables. Cela sera réalisé par un soutien ciblé au choix des politiques, un renforcement des institutions et une aide au développement des capacités des

institutions de défense des droits de l'homme, de façon qu'elles soient mieux à même de promouvoir, à tous les niveaux, l'intégration des droits de l'homme.

f) *Sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables*

i) Le programme aidera à réaliser les résultats 6.1 et 6.2 sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus vulnérables. Il aidera à développer et appliquer des interventions nutritionnelles dans chaque province et région. Ces interventions seront complétées par des stratégies transversales et des plans intégrés pour résoudre les problèmes de la malnutrition, en particulier chez les enfants les plus désavantagés.

ii) On encouragera une réponse intégrée aux problèmes de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de l'éducation, et on renforcera les établissements destinés à la mère et à l'enfant. L'intégration des questions de nutrition dans les programmes scolaires et en dehors de l'école sera de même encouragée. Il en ira de même des politiques, de la législation et du développement des capacités et de la communication visant une modification des comportements de façon à améliorer les pratiques nutritionnelles des personnes vivant dans les zones les plus vulnérables.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

37. Le programme commun de pays sera appliqué dans la structure de gestion et de contrôle du nouveau programme « Unis dans l'action » des Nations Unies; pour cette raison les résultats et les ressources des trois organismes font partie intégrante du Plan d'action de ce programme, qui sera signé par un représentant des Nations Unies et par le Gouvernement pakistanais. Son application s'inspirera des principes de l'efficacité de l'aide, par exemple l'appropriation nationale et l'utilisation des systèmes et mécanismes nationaux. La gestion du programme s'appuiera sur une structure cohérente, les attributions et les mécanismes de décision étant bien définis, et sera assortie d'un plan de suivi et d'évaluation solide. La gestion et la coordination d'ensemble seront la responsabilité conjointe du Gouvernement pakistanais et des trois organismes.

38. S'appuyant sur les enseignements tirés du précédent programme de pays, la méthode suivie pour la gestion sera flexible, attentive aux coûts ainsi qu'aux risques potentiels, et reposera sur des données factuelles. Cette gestion contribuera à la programmation conjointe afin de permettre une démarche novatrice et cohérente sans compromettre l'exercice de l'obligation comptable ni la transparence. La structure retenue pour la gestion tiendra compte des changements structurels et fonctionnels introduits par le 18^e Amendement à la Constitution pakistanaise dans les modalités de fonctionnement du gouvernement et tiendra compte aussi des caractéristiques des provinces et des zones concernées.

39. Dans le cadre des dispositions générales de gestion et de contrôle, un comité de haut niveau sera constitué; il sera coprésidé par le Secrétaire de la Division des affaires économiques du Gouvernement pakistanais et par le Coordonnateur résident des Nations Unies au Pakistan. Ce comité comprendra des représentants des autorités fédérales, provinciales et locales, des organismes des Nations Unies et des donateurs. Il apportera des directives générales sur les politiques appliquées dans le programme « Unis dans l'action » et sur ses liens avec les priorités et les procédures

nationales. Le Comité décidera aussi d'apporter des changements à l'orientation du programme, au besoin, et se prononcera sur la répartition des fonds qui ne sont pas prévus dans le cadre commun. Un comité directeur sera établi dans chacune des huit provinces et dans les zones retenues. Les membres de ces comités directeurs provinciaux seront les représentants des provinces, des régions et du gouvernement fédéral, en particulier de ses ministères techniques, ainsi que des organismes des Nations Unies. Ces comités directeurs feront rapport au Comité de haut niveau.

40. La structure de gestion, de suivi et d'évaluation retenue pour le programme commun de pays sera arrêtée après consultation des trois organismes. Ces trois organismes procéderont à un examen semestriel avec le Gouvernement pakistanais, représenté par sa Division des affaires économiques, et avec d'autres acteurs pour faire le bilan de l'avancement du programme. Ces examens seront complétés par des rapports trimestriels, financiers et analytiques, que remettront à cet effet les services gouvernementaux désignés. La société civile et les autres partenaires de développement seront consultés pour assurer le caractère de solidarité, de transparence et d'efficacité de l'aide du programme.

41. Un examen à mi-parcours du programme « Unis dans l'action » aura lieu pour veiller à ce qu'il soit conforme aux priorités nationales du Pakistan. Des évaluations finales des résultats seront menées dans chacun des six domaines prioritaires. Ces examens et évaluations porteront sur une appréciation de la contribution du programme commun de pays aux résultats réalisés dans les domaines prioritaires stratégiques et au regard des résultats escomptés. Ces examens porteront aussi sur la façon dont le programme commun de pays contribue aux résultats attendus du Plan d'action du programme de pays et aux cadres de résultats et de ressources. Les trois organismes mettront régulièrement à jour les données (chaque trimestre) publiées sur le portail *OneView* du système des Nations Unies, qui offrira une interface avec la base de données sur l'aide au développement du Gouvernement pakistanais.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD pour le Pakistan

Domaine prioritaire 2 du programme des Nations Unies « Unis dans l'action » et de la stratégie nationale : une croissance solidaire par le développement de moyens d'existence durable

Domaines d'intervention prioritaires du PNUD : Réduction de la pauvreté et croissance solidaire; environnement et changement climatique

<i>Résultats et indicateurs du programme</i>	<i>Démarche, produits et indicateurs du programme</i>	<i>Partenaires et partenariats</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Résultat 2.1 :</p> <p>Création d'emplois et travail décent dans l'industrie, la construction et les services, formation professionnelle et développement des compétences, développement agricole et culturel, promotion de l'emploi des jeunes et partenariats entre le secteur public et le secteur privé</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de réformes de politiques reposant sur des données factuelles visant à promouvoir une croissance économique au bénéfice de tous</p>	<p>Démarche : Renforcement des capacités et appui technique au Gouvernement et aux partenaires de la société civile pour formuler et suivre des stratégies globales de développement, respectueuses de l'égalité des sexes, intégrant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (notamment l'objectif 3), leur accélération et une croissance solidaire; analyse reposant sur des données factuelles pour contrôler la mise en œuvre du plan national et des plans provinciaux de développement (Rapports sur le développement humain ainsi que sur les OMD)</p> <p>Produit 2.1.1 : Les institutions de planification et des finances, de même que celles de promotion des femmes aux niveaux fédéral et provincial, sont en mesure d'élaborer des stratégies globales de développement qui mettent l'accent sur l'accélération de la réalisation des OMD, sur la croissance solidaire, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.</p> <p>Indicateur : Nombre de politiques et de stratégies reposant sur des données factuelles formulées et mises en œuvre avec l'appui du Gouvernement fédéral et des autorités provinciales; Données de base : Le cadre national de croissance économique du Gouvernement souligne les carences des politiques et la faiblesse de leur exécution qui freinent la réalisation des OMD et une croissance solidaire; Cibles : Au moins trois gouvernements provinciaux/régionaux formulent des stratégies globales de développement qui incorporent l'accélération de la réalisation des OMD (objectif 3 inclus) en recourant à des processus consultatifs.</p>	<p>Niveau fédéral : Commission du plan, Ministère des finances, Bureau fédéral de la statistique, Commission de la condition des femmes</p> <p>Niveau provincial : Départements du plan et du développement, Départements des finances, Bureaux de la statistique, Départements de la promotion des femmes</p> <p>Autres : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FNUAP, UNICEF, ONU-femmes, autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile</p>	<p>Ordinaires : 4 400</p> <p>Autres : 23 000</p>
<p>Résultat 2.2 :</p> <p>Le développement industriel, tant urbain que rural, met l'accent sur les PME, la participation des femmes, le développement propre et une énergie durable à un prix abordable</p>	<p>Démarche : Programmes intégrés de développement zonal et partenariats pour améliorer les moyens d'existence, créer des opportunités de revenus et favoriser l'entreprenariat en ciblant les femmes et les hommes vivant dans des zones à faible développement humain, en particulier les adolescents, les adolescentes et les femmes; réforme de politiques accompagnées d'initiatives visant à</p>	<p>Niveau fédéral : Ministère de l'industrie et du commerce, Autorité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Autorité</p>	<p>Ordinaires : 5 130</p> <p>Autres : 35 000</p>

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits et indicateurs du programme	Partenaires et partenariats	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)
<p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de réformes reposant sur des données factuelles visant à promouvoir un développement industriel et agricole profitant à tous</p> <p>Nombre d'initiatives peu onéreuses relatives aux industries propres et aux emplois verts et mesures en faveur des énergies renouvelables et d'atténuation des effets du changement climatique</p> <p>Nombre de ménages pauvres dans les zones rurales et urbaines ayant accès à des sources d'énergie renouvelable</p>	<p>promouvoir les technologies d'énergie renouvelable peu onéreuses; mesures d'incitation et de renforcement des capacités des communautés à gérer leurs ressources naturelles dans un environnement vulnérable, en recourant aux meilleures pratiques identifiées sur le plan international</p> <p>Produit 2.2.1 : Les pauvres, en particulier les femmes, jouissent d'un meilleur accès aux moyens d'existence et aux opportunités économiques, notamment dans les zones les moins développées.</p> <p>Indicateur : Nombre de personnes démunies (ventilées selon le sexe) bénéficiant d'un revenu plus élevé grâce aux opportunités économiques; Données de base : Augmentation de la pauvreté et des inégalités, surtout dans les zones reculées – les femmes représentant 21 % de la population active; Cible : Au moins 500 000 pauvres (50 % de jeunes; 70 % de femmes) ont accès aux moyens d'existence et aux possibilités d'améliorer leurs revenus</p> <p>Produit 2.2.2 : Les autorités nationales et provinciales révisent les politiques pour les rendre respectueuses de l'égalité des sexes et élaborent des initiatives ciblées pour promouvoir des options d'énergies renouvelables d'un prix abordable, en particulier en faveur des populations démunies et vulnérables.</p> <p>Indicateur : Nombre de ménages pauvres et vulnérables, notamment ceux dirigés par une femme, ayant accès à des énergies renouvelables; Données de base : 5,6 % de la consommation totale d'énergie provient de sources renouvelables (hydriques); les sources d'énergie renouvelable ne sont pas à la portée des pauvres; Cibles : Au moins deux politiques révisées sont respectueuses de l'égalité des sexes et favorisent l'utilisation des énergies renouvelables par les hommes et les femmes; au moins trois programmes régionaux /provinciaux, respectueux de l'égalité des sexes, sont mis en œuvre et 20 % des ménages pauvres dirigés par une femme ont accès aux énergies renouvelables dans les zones cibles.</p> <p>Produit 2.2.3 : Les groupes communautaires, notamment les femmes, sont sensibilisés et participent activement à la gestion durable d'écosystèmes dangereusement menacés.</p> <p>Indicateur : Nombre d'écosystèmes dangereusement menacés qui sont gérés par les hommes et les femmes d'une communauté; Données de base : Faible participation communautaire dans la gestion des écosystèmes et capacités limitées de gestion des écosystèmes; Cible : Au moins 10 écosystèmes menacés bénéficient d'une gestion communautaire durable.</p>	<p>pour le développement des PME, Ministère de l'hydraulique et de l'énergie, Direction de la promotion des énergies alternatives, Centre de conservation de l'énergie</p> <p>Niveau provincial : Départements de la planification et du développement, Départements des finances, Bureaux de la statistique, Départements de l'agriculture et de l'élevage, Agences de la protection de l'environnement</p> <p>Autres : FAO, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ONU-femmes, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias, organisations de la société civile et Chambres de commerce (Pakistan Dairy Association; Readymade Garments Manufacturers and Exporters Association), World Wildlife Fund, Union internationale pour la conservation de la nature, Fonds mondial pour la nature, Fondation Aga Khan, Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes</p>	

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits et indicateurs du programme	Partenaires et partenariats	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)
Domaine prioritaire 3 du programme des Nations Unies « Unis dans l'action » et de la stratégie nationale : amélioration de la capacité de résistance du pays aux catastrophes naturelles, aux crises et aux chocs extérieurs			
Domaines d'intervention prioritaires du PNUD : Prévention des crises et relèvement; environnement et changement climatique			
<p>Résultat 3.1 (avec l'UNICEF) :</p> <p>Les capacités des autorités nationales, provinciales et de district sont renforcées pour prévenir, évaluer, réduire et gérer les risques</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Nombre d'autorités de gestion des catastrophes (Haute Autorité de la gestion des catastrophes, autorités provinciales de gestion des catastrophes, autorités locales) qui se conforment aux principes et priorités humanitaires internationaux</p> <p>Nombre de districts dans chaque province qui ont achevé leur évaluation des risques et établi une cartographie des risques</p> <p>Nombre de plans sectoriels qui ont intégré la gestion des risques liés aux catastrophes</p> <p>Nombre de provinces/districts/villages dotés d'un système d'alerte rapide</p>	<p>Démarche : Renforcement des capacités des autorités nationales, provinciales et de district chargées de la gestion des catastrophes en instaurant des systèmes d'alerte rapide, une cartographie multirisques, la planification et la gestion de systèmes qui intègrent systématiquement l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la gestion communautaire des risques liés aux catastrophes</p> <p>Produit 3.1.1 : Les autorités nationales, provinciales, de district, et au niveau local chargées de la gestion des catastrophes sont compétentes pour prendre des mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophes et d'atténuation de leurs effets, intégrant l'égalité des sexes, dans un certain nombre de départements et de ministères sélectionnés.</p> <p>Indicateurs : Nombre d'autorités nationales, provinciales et de district chargées de la gestion des catastrophes dont les capacités ont été renforcées, notamment en matière d'intégration de l'égalité des sexes; Données de base : Les autorités de gestion des catastrophes sont récentes, ont des capacités limitées et n'ont guère suscité de participation communautaire; Cibles : Les autorités nationales et provinciales et au moins un tiers des autorités au niveau de district chargées de la gestion des catastrophes disposent d'un mécanisme amélioré d'alerte rapide intégrant l'égalité des sexes, la participation communautaire et la prestation des secours.</p>	<p>Niveau fédéral : Haute Autorité de la gestion des catastrophes, Autorité de réhabilitation et de reconstruction, Commission nationale de lutte contre les inondations, Commission du plan</p> <p>Niveau provincial : Autorités provinciales et de district de gestion des catastrophes, Départements de l'irrigation, Départements de la promotion des femmes</p> <p>Autres : PAM, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes, autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias, organisations de la société civile</p>	<p>Ordinaires : 1 470</p> <p>Autres : 15 000</p>
<p>Résultat 3.2 :</p> <p>Les populations vulnérables profitent d'une gestion environnementale durable, notamment l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Pourcentage de réduction des émissions de CO₂</p> <p>Nombre d'institutions clefs de protection de l'environnement mettant en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets</p>	<p>Démarche : Appui à la formulation et à la mise en œuvre au niveau provincial de programmes d'action soucieux de l'égalité des sexes en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets par le biais de consultations de toutes les parties prenantes, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources pour des actions ciblées</p> <p>Produit 3.2.1 : Stratégies et programmes d'action soucieux de l'égalité des sexes en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, élaborés et pilotés au niveau local par le Gouvernement et les gouvernements provinciaux, le secteur privé, les universités et la société civile, notamment les organisations de femmes</p> <p>Indicateur : Nombre de programmes d'action soucieux de l'égalité des sexes en matière</p>	<p>Niveau fédéral : Ministère du changement climatique, Commission du plan, Office de la météorologie, Commission de la recherche sur l'espace et la haute atmosphère, Commission géologique du Pakistan</p> <p>Niveau provincial : Départements du plan et du développement, Départements de la protection de l'environnement</p> <p>Autres : PNUE, ONUDI, FAO,</p>	<p>Ordinaires : 4 400</p> <p>Autres : 25 000</p>

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits et indicateurs du programme	Partenaires et partenariats	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)
<p>Nombre d'entreprises du secteur privé, d'universités et de médias participant à des campagnes communes de sensibilisation et de plaidoyer pour faire mieux connaître à l'opinion publique les initiatives relatives au changement climatique</p>	<p>d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets élaborés et bénéficiant d'une assistance pour leur mise en œuvre; Données de base : Politique nationale relative au changement climatique élaborée; Cibles : Au moins trois programmes d'action soucieux de l'égalité des sexes en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets élaborés, comprenant notamment une cartographie des risques de vulnérabilité des écosystèmes, avec appui à leur mise en œuvre; augmentation des ressources en faveur de l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets ; réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) mis en place avec démonstration de mesures d'atténuation dans quatre types de forêts</p>	<p>UNESCO, autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile</p>	
<p>Résultat 3.3 (avec l'UNICEF) : Les populations vulnérables bénéficient de meilleures mesures de prévention, de réduction des risques et d'atténuation et jouissent d'une assistance pour réaliser les objectifs de développement, notamment les OMD</p>	<p>Démarche : Assistance coordonnée et ciblée, destinée aux femmes et aux hommes dans les communautés affectées par des catastrophes naturelles et des crises afin de permettre un relèvement rapide grâce à des programmes intégrés qui offrent aux femmes et aux hommes un travail rémunéré, des moyens d'existence et la reconstruction des infrastructures communautaires</p> <p>Produit 3.3.1 : Les groupes vulnérables affectés par les crises, notamment les femmes, ont accès à la formation, à l'entrepreneuriat, aux moyens d'existence et aux infrastructures</p>	<p>Niveau fédéral : Haute Autorité de la gestion des catastrophes, Ministère des États et des régions frontalières, Ministère des affaires économiques</p> <p>Niveau provincial : Autorités provinciales de gestion des catastrophes, Départements du plan et du développement, Départements de la promotion des femmes</p>	<p>Ordinaires : 5 870 Autres : 44 500</p>
<p>Indicateurs : Nombre de personnes/populations sinistrées, retrouvant, en l'espace de 18 mois, leurs revenus d'avant la catastrophe</p>	<p>Indicateur : Nombre de personnes sinistrées (ventilées selon le sexe) bénéficiant de meilleurs moyens d'existence, d'opportunités économiques et d'infrastructures communautaire; Données de base : 20 millions d'habitants affectés par les inondations en 2010; 5 millions en 2011; 1,5 million par d'autres catastrophes dans les zones tribales sous administration fédérale; 1,7 million de réfugiés; Cible : Au moins 20 % des foyers sinistrés, en particulier ceux dirigés par une femme, reçoivent, dans les zones cibles, une assistance pour améliorer leurs moyens d'existence et leurs conditions socioéconomiques</p>	<p>Autres : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat aux réfugiés, UNICEF, FAO, PAM, ONU-Femmes, autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile</p>	

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits et indicateurs du programme	Partenaires et partenariats	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)
Domaine prioritaire 4 du programme « Unis dans l'action » et de la stratégie nationale : renforcer la gouvernance et la cohésion sociale			
Domaine d'intervention prioritaire du PNUD : Gouvernance démocratique			
<p>Résultat 4.1 :</p> <p>Les capacités des institutions à devenir plus démocratiques et à devoir rendre des comptes sont renforcées, notamment l'engagement des organisations de la société civile, des médias et des universités.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Taux d'inscription sur les listes électorales (selon le sexe et le lieu)</p> <p>Degré de confiance du public dans l'indépendance de la Commission électorale du Pakistan</p> <p>Nombre de commissions permanentes du Parlement et fréquence de leurs réunions</p> <p>Nombre de cas soumis aux médiateurs fédéraux et provinciaux, faisant l'objet d'une enquête</p>	<p>Démarche : Renforcer les capacités et fournir un appui technique à la Commission électorale pour la mise en œuvre de son plan stratégique en élaborant des manuels de procédures, en appuyant la formation, les services et la gestion axée sur les résultats; renforcer, à l'échelon fédéral et provincial, les commissions parlementaires sélectionnées en fournissant une assistance technique et des analyses factuelles sur l'égalité des sexes en vue d'une révision efficace de la législation et d'un meilleur contrôle du pouvoir exécutif</p> <p>Produit 4.1.1 : L'administration électorale, les procédures de la Commission électorale et ses bureaux extérieurs sont adaptés et mis en conformité avec les normes internationales et les meilleures pratiques, notamment s'agissant de l'intégration de l'égalité des sexes.</p> <p>Indicateurs : Nombre de fonctionnaires des deux sexes de la Commission électorale aux capacités renforcées et de systèmes de gestion axés sur les résultats pour organiser des élections justes et transparentes; Données de base : Nécessité de mettre à niveau les procédures électorales, les systèmes de gestion axés sur les résultats, d'actualiser le contenu des communications et de former les fonctionnaires; Cibles : Au moins 80 % du système électoral et de ses procédures sont actualisés et au moins 80 % des fonctionnaires locaux des deux sexes de la Commission électorale formés; participation plus forte des jeunes et des femmes; gestion efficace et transparente des résultats des élections</p> <p>Produit 4.1.2 : Des commissions parlementaires choisies aux niveaux fédéral et provincial et leurs secrétariats sont mieux équipés pour préparer des projets de loi fondés sur une analyse de la condition des femmes ainsi que pour mieux contrôler le pouvoir exécutif</p> <p>Indicateur : Nombre de commissions parlementaires fédérales et provinciales qui entreprennent de réviser les lois et d'examiner les procédures administratives à partir d'analyses factuelles sur la condition des femmes (documents de politique générale et d'analyse); Cibles : Au moins 5 commissions parlementaires fédérales et 12 commissions parlementaires provinciales, notamment celles concernées par le secteur social ou le transfert de responsabilité et les groupes de femmes, recourent à la formation et à l'assistance analytique de haut niveau.</p>	<p>Niveau fédéral :</p> <p>Commission électorale, Parlement, commissions parlementaires</p> <p>Niveau provincial :</p> <p>Bureaux électoraux, Assemblées provinciales</p> <p>Autres : ONU-femmes, autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile, notamment les groupes de femmes (Réseau pour des élections libres et régulières)</p>	<p>Ordinaires : 2 200</p> <p>Autres : 20 000</p>

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits et indicateurs du programme	Partenaires et partenariats	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)
<p>Résultat 4.2 :</p> <p>La primauté du droit et les institutions chargées de la sécurité publique sont consolidées de manière à renforcer la confiance publique et la stabilité sociale ainsi que pour assurer une meilleure sécurité et sûreté, y inclus des mesures relatives à la criminalité transnationale et à la traite.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de personnels civils chargés du maintien de l'ordre et de procureurs se conformant aux meilleures pratiques internationales</p>	<p>Démarche : Créer les capacités d'accéder à la justice et aux détenteurs de droits pour renforcer la justice officielle et la justice officieuse ainsi que les mécanismes de résolution des différends, en s'attachant d'abord aux groupes vulnérables, femmes, hommes, garçons et filles</p> <p>Produit 4.2.1 : La primauté du droit ainsi que les mécanismes officiels et officieux d'accès à la justice sont renforcés, notamment pour défendre les droits des femmes et des populations vulnérables.</p> <p>Indicateur : Nombre de détenteurs de droits (ventilés selon le sexe) disposant de systèmes et de capacités renforcés; Données de base : L'évaluation des besoins après la crise souligne que l'accès à la justice constitue une contrainte au développement; Cibles : Former au moins 5 000 personnes (policiers, procureurs, avocats et des membres des communautés, dont une grande part est constituée par des femmes) au Malakand, Khyber Pakhtunkhwa; créer des mécanismes de résolution des différends donnant la priorité aux cas des femmes; 20 % d'augmentation dans l'accès à l'assistance juridique parmi les pauvres, notamment les femmes</p>	<p>Niveau fédéral : Médiateur fédéral</p> <p>Niveau provincial : Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa (Département de l'intérieur, police, Département du plan et du développement), Justice, Médiateur provincial, Département de la gouvernance locale</p> <p>Autres : UNOPS, organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile, Ordre des avocats</p>	<p>Ordinaires : 2 930</p> <p>Autres : 20 000</p>
<p>Résultat 4.4 :</p> <p>Gouvernance décentralisée renforcée</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Nombre de cadres juridiques et politiques élaborés ou révisés, mis en œuvre par les gouvernements provinciaux et de zones (suite au dix-huitième amendement)</p> <p>Pourcentage de ménages ayant accès aux services de base fournis par les autorités locales</p>	<p>Démarche : Renforcer les capacités de la Division fédérale des affaires économiques ainsi que des départements provinciaux du plan et du développement pour élaborer des politiques d'assistance soucieuses de l'égalité des sexes et pour favoriser la coordination entre donateurs et entre secteurs conformément aux priorités nationales et provinciales; appui à la mise en œuvre de la politique de décentralisation (dix-huitième amendement) dans les provinces sélectionnées en renforçant les capacités de planification du développement, d'accélération des OMD (notamment l'OMD 3) et de prestation de services au niveau local</p> <p>Produit 4.4.1 : Renforcement des stratégies d'efficacité de l'aide ainsi que des mécanismes de coordination aux niveaux fédéral et provincial, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, au Forum de haut niveau de Busan et aux objectifs nationaux et provinciaux de développement/OMD</p> <p>Indicateur : Nombre de mécanismes de coordination de l'aide créés pour permettre une coordination intersectorielle et interdonateurs efficace; Données de base : Le projet de politique nationale relatif à l'aide ainsi que le projet de rapport sur l'assistance extérieure établis; absence de coordination thématique et géographique de l'assistance extérieure; Cibles : Formulation d'une politique</p>	<p>Niveau fédéral : Division des affaires économiques ; Ministère de la coordination interprovinciale</p> <p>Niveau provincial : Départements du plan et du développement, Départements des finances, Départements de la gouvernance locale, commissions parlementaires</p> <p>Autres : Organismes et fonds des Nations Unies, donateurs, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile</p>	<p>Ordinaires : 2 200</p> <p>Autres : 18 000</p>

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits et indicateurs du programme	Partenaires et partenariats	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)
	<p>nationale de l'aide et lancement de groupes de coordination des donateurs à l'échelon fédéral et provincial; rapports nationaux soumis en temps voulu sur les objectifs internationaux du développement; formation des fonctionnaires concernés aux niveaux fédéral et provincial dans les domaines de l'analyse des politiques, de l'évaluation préalable des projets et de la coordination</p> <p>Produit 4.4.2 : Capacités renforcées des autorités provinciales pour appliquer le dix-huitième amendement, notamment dans les domaines de la planification du développement, les finances publiques, la gouvernance à l'échelon local et l'accélération des OMD (notamment l'objectif 3)</p> <p>Indicateurs : Nombre de réformes législatives soucieuses de l'égalité des sexes et nombre d'initiatives de renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre du dix-huitième amendement; Données de base : Le dix-huitième amendement a été adopté en 2010 et les provinces doivent encore promulguer la législation nécessaire et réorganiser les services pour compléter le processus; Cibles : Appui fourni pour l'analyse des capacités et pour la réorganisation de certains départements provinciaux retenus, appui aux autorités locales dans les domaines de la recherche et du plaidoyer dans le cadre de la décentralisation administrative et budgétaire</p>		

Domaine prioritaire 5 du programme des Nations Unies « Unis dans l'action » et de la stratégie nationale : assurer l'égalité des sexes et la justice sociale

Domaine d'intervention prioritaire du PNUD : L'égalité des sexes et la croissance sans exclusion

<p>Résultat 5.1 (avec l'UNICEF) :</p> <p>Le Gouvernement et la société civile cherchent activement à éliminer les discriminations à l'égard des femmes et rendent compte de leurs interventions.</p> <p>Indicateurs :</p> <p>Pourcentage de législatrices aux niveaux national, provincial et local</p>	<p>Démarche : Accroître la participation des femmes et leur rôle dans les processus législatifs et dans les décisions grâce au renforcement des groupes des femmes parlementaires à l'Assemblée nationale et dans les Assemblées provinciales tout en renforçant les capacités des législatrices et législateurs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes</p> <p>Produit 5.1.1 : Les groupes de femmes parlementaires et la Commission électorale du Pakistan sont désormais en mesure de mieux promouvoir la participation accrue des femmes dans les processus politiques, y compris au niveau de décision dans les administrations.</p> <p>Indicateurs : Pourcentages de femmes au Parlement, au sein des commissions parlementaires et dans des postes clefs de direction au sein de l'administration fédérale et provinciale</p> <p>Données de base : Des groupes de femmes parlementaires ont été créés; faible participation des</p>	<p>Au niveau fédéral : Parlement, groupes des femmes parlementaires, Commission électorale</p> <p>Au niveau provincial : Assemblées provinciales, groupes des femmes parlementaires, administration fédérale et administrations provinciales</p> <p>Autres : ONU-femmes, autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes</p>	<p>Ordinaires : 370</p> <p>Autres : 7 500</p>
---	--	--	---

Résultats et indicateurs du programme	Démarche, produits et indicateurs du programme	Partenaires et partenariats	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)
<p>Résultat 5.2 (avec l'UNICEF) : Les droits politiques, économiques, sociaux et juridiques de tous, et en particulier des groupes vulnérables, sont respectés, protégés et exercés, notamment grâce au renforcement des institutions et au développement des capacités des autorités mandataires.</p> <p>Indicateurs : Pourcentage de femmes entrepreneurs ou travaillant dans l'industrie</p>	<p>femmes aux postes clefs de direction dans la sphère politique et sociale à l'échelon provincial; Cibles : Augmentation de 25 % du nombre de dirigeantes au niveau fédéral et au niveau provincial; les femmes parlementaires et les responsables formées à l'analyse des politiques et au travail mutuel en réseau; budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes et institutionnalisation des évaluations; nombre de législateurs masculins aux capacités renforcées pour agir en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes</p> <p>Démarche : Augmenter la participation des femmes aux activités économiques en réformant les politiques, en leur ouvrant l'accès à la propriété et au moyen de mesures spéciales favorisant l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenus</p> <p>Produit 5.2.1 : Les autorités fédérales et provinciales, le secteur privé et la société civile sont habilités à entreprendre des réformes et des interventions ciblées afin d'accroître l'accès des femmes à la propriété, à l'entrepreneuriat et aux opportunités de création de revenus</p> <p>Indicateurs : Participation économique des femmes accrue dans des secteurs sélectionnés, y inclus le secteur non formel dans le secteur privé; Données de base : La participation des femmes à la force de travail est de 21 %; Cibles : Augmentation de 10 % de la participation des femmes dans des secteurs cibles, y inclus les secteurs informels du secteur privé; réforme des politiques pour améliorer l'accès des femmes à la propriété et à l'entrepreneuriat dans des secteurs et zones cibles</p>	<p>Niveau fédéral : Autorité chargée du développement des petites et moyennes entreprises; Chambres de commerces des femmes, Comités des femmes parlementaires</p> <p>Niveau provincial : Groupes de femmes parlementaires, Départements de la protection sociale des femmes</p> <p>Autres : ONU-femmes, OIT, UNICEF, autres organismes et fonds des Nations Unies, universités, instituts de recherche, médias et organisations de la société civile</p>	<p>Ordinaires : 370</p> <p>Autres : 7 500</p>

Montant indicatif des ressources du PNUD pour la période 2013-2017

Ordinaires :	29 340 dollars
Autres :	215 500 dollars
Total :	244 840 dollars